

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014 À 18 HEURES 30

**N° 7 - 175 / 2014 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

L'An Deux Mille Quatorze, le 16 décembre 2014

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 16 décembre 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Gisèle DEDIEU), Michel FRANQUES, Philippe BONNECARRÈRE, Claude LECOMTE (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno LAILHEUGUE, Steve JACKSON (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Naïma MARENGO), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Frédéric ESQUEVIN), France GERBAL-MÉDALLE (pouvoir de Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Enrico SPATARO, Odile LACAZE (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Élodie NADJAR (pouvoir de Patrice BÉDIER), Fabien LACOSTE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Emmanuelle PIERRY, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD (pouvoir de Michel MARTY), Delphine MAILLET-RIGOLET, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Agnès BRU, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir à France GERBAL-MÉDALLE), Gisèle DEDIEU (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL) Naïma MARENGO (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Jean-Michel BOUAT (pouvoir à Steve JACKSON), Geneviève PÉREZ (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Louise AT (pouvoir à Claude LECOMTE), Frédéric ESQUEVIN (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrice BÉDIER (pouvoir à Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Najat DELPEYRAT, Jacques ROYER, Claude JULIEN, Michel MARTY (pouvoir à Jean-Paul RAYNAUD).

Membres suppléants : Madame, Messieurs, Marie-Claire MALROUX, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE.

Présents : 44

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2014**N° 7 - 175 / 2014 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

Pilote : Direction Générale des Services / Affaires juridiques

Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur,

Par délibération du 15 avril 2014, le conseil communautaire a désigné ses représentants au sein des établissements publics locaux d'enseignement.

La représentation des collectivités locales au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement a été modifiée par décret du 24 octobre 2014. Désormais, le département dispose de deux membres soit un de plus que précédemment. L'équilibre tripartite est conservé entre les collectivités, l'administration et les usagers.

De fait, la représentation de la commune de rattachement et de l'EPCI s'en trouve modifiée :

1/ dans les conseils d'administration des EPLE de plus de 600 élèves, la commune dispose d'un siège et l'EPCI d'un siège alors que précédemment, la commune disposait de deux sièges et l'EPCI d'un.

2/ dans les conseils d'administration des EPLE de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section spécialisée, le nombre de représentant de la commune passe de deux à un, l'établissement public de coopération intercommunale pouvant siéger à titre simplement consultatif.

Les actes de désignation des représentants des collectivités aux conseils d'administration pris antérieurement à la date d'entrée en vigueur dudit décret sont caducs. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour désigner les représentants.

Il vous est proposé d'acter les désignations tels que proposées précédemment.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu le code général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE pour représenter la communauté d'agglomération de l'Albigeois aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement :

Collège Aristide Bruant :
 Collège Honoré de Balzac :
 Collège Jean Jaurès :
 Collège Saut de Sabo :
 EPLEFPA Fonlabour :
 Lycée Rascol :
 Lycée Lapérouse :
 Lycée et Collège Bellevue :
 Lycée Toulouse-Lautrec :

Madame Naïma MARENGO (voix consultative)
 Madame Élodie NADJAR (voix délibérative)
 Monsieur Robert GAUTHIER (voix délibérative)
 Madame Céline TAFELSKI (voix délibérative)
 Monsieur Claude LECOMTE (voix délibérative)
 Monsieur Robert GAUTHIER (voix délibérative)
 Monsieur Bruno LAILHEUGUE (voix délibérative)
 Madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE (voix délibérative)
 Monsieur Jean-Michel BOUAT (voix délibérative)

Pour extrait conforme,
 Fait le 16 décembre 2014,



Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

